

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 novembre 2011

CP 11/11-10

L'an deux mil onze, le 28 novembre à 15 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Massip, Albert, Gonzalez, Roger, Roset, Hébral, Capayrou et Quéreilhac. ;

Excusés ayant donné procuration de vote : MM. Descazeaux et Marty ;

Etaient excusés : MM. Cambon, Moignard et Lavabre.

**AIDE DU DEPARTEMENT POUR
LA CREATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
COMMUNES DE CASTELSAGRAT, LE PIN, LA SALVETAT
BELMONTET, TOUFFAILLES, SAINT NICOLAS DE LA GRAVE**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen cinq demandes d'aménagement de logements locatifs émanant des communes de Castelsagrat, Le Pin, La Salvetat Belmontet, Touffailles, Saint Nicolas de la Grave.

Dans ce cadre, le Département attribue une subvention calculée dans les mêmes conditions qu'un dossier PALULOS à savoir:

- * la demande subventionnable plafonnée à 22 900 € HT par unité de logement
- * le taux de subvention est fixé à 15% et la subvention maximum est de 3 435 € par unité de logement.

Je vous propose d'examiner les dossiers présentés.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision, étant entendu que ces subventions seront prélevées sur la ligne budgétaire suivante, article 2041435, sous fonction 72.

* Autorisation de programme 2011	35 000,00 €
* Engagement à ce jour	0,00 €
* Engagement à la présente commission	34 350,00 €
* Disponible	650,00 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 34 350 € :

** Demandes de subventions présentées dans le cadre d'une convention territoriale*

Communes	Opérations	Coût HT	Dépense éligible	SUBVENTIONS
LE PIN	Création de 3 logements sociaux	475867,59	68 700,00 €	68 700 x 15% 10 305 €
Observation: opération inscrite dans la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne 2011-1				
LA SALVETAT BELMONTET	Création de deux logements dans l'ancien Presbytère	172 310,00 €	45 800,00 €	45 800 x 15 % 6 870 €
Observation: opération inscrite dans la convention territoriale du Pays Midi Quercy 2010-1				
SAINT NICOLAS DE LA GRAVE	Création de trois logements communaux	64 755,00 €	64 755,00 €	forfait 10 305 €
Observation: opération inscrite dans la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne – Année 2010 phase 2				

** Demandes de subventions présentées hors convention territoriale*

TOUFFAILLES	Aménagement d'un logement à vocation sociale	81 732,68 €	22 900,00 €	22 900 x 15 % 3 435 €
CASTELSAGRAT	Création d'un logement dans le bâtiment communal	146 199,75 €	22 900,00 €	22 900 x 15% 3 435 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041435, sous-fonction 72 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,